

COUR SUPÉRIEURE

(Actions collectives)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-06-000895-173

DATE : Le 19 août 2020

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : L'HONORABLE CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

EMANUEL FARIAS
Demandeur

C.
FEDERAL EXPRESS CANADA CORPORATION
Défenderesse

JUGEMENT

[1] **CONSIDÉRANT** l'arrêté n° 2020-4251 du 15 mars 2020 qui avait pour effet de suspendre les délais de procédure civile;

[2] **CONSIDÉRANT** qu'à compter du 1^{er} septembre 2020, les délais suspendus par l'effet de l'arrêté 2020-4251 recommenceront à courir;

POUR CES MOTIFS, le tribunal :


[3] **ENTÉRINE** le protocole signé par les parties les 19 et 20 mars 2020;

[4] **ACCORDE** la prolongation de délai stipulée au protocole de l'instance pour la mise en état du dossier;

[5] **PROLONGE** de 7 mois toutes les échéances apparaissant au protocole de l'instance y compris celle pour la mise en état du dossier et le dépôt de l'inscription pour instruction et jugement;

[6] **PROLONGE** ainsi la date pour la mise en état du dossier au 9 septembre 2021;

[7] **LE TOUT**, sans frais.


CHANTAL TREMBLAY, J.C.S.

Me Sandra Mastrogiuseppe
Me Jérémie Longpré
KUGLER, KANDESTIN S.E.N.C.R.L., L.L.P.
Avocats du demandeur

Me Jean Saint-Onge
Me Karine Chênevert
BORDEN LADNER GERVAIS S.E.N.C.R.L., S.R.L.
Avocat de la défenderesse